

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Prairial, an VI.



Soulevemens à Citta-Castello, occasionnés par les fanatiques. — Détails sur Passwan-Oglou. — Nouvelles de Toulon sur l'embarquement des troupes françaises. — Tableau des forces maritimes de la Méditerranée, aux ordres du vice-amiral Bruëys. — Détails d'une victoire complète remportée par les Français sur les Anglais à Ostende. — Continuation dans leurs fonctions des membres du tribunal-criminel de la Seine.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-York, 23 germinal.

Depuis le message du président des Etats-Unis, qui sembloit préparé pour une déclaration de guerre contre la république française, les portes du congrès ont été constamment fermées.

Les bruits du dehors assurent que le directoire français nous demande 12 millions de dollars, et se refuse à toute compensation pour la perte de près de 300 bâtimens. La première partie de cette nouvelle est très-peu vraisemblable.

Il est certain que les débats sont très-orageux ; le parti français, qui est véritablement ici le parti américain, augmente considérablement dans le congrès et hors du congrès. Déjà les guerroyeurs anglais et les agioteurs sont pâles et déconcertés.

ITALIE.

De Rome, le 9 floréal.

Le citoyen Garat, ministre de la république française, n'est pas encore parti pour Naples. Il attend le retour d'un courrier qu'il y a envoyé & à de fréquentes conférences avec les commissaires français.

Par mesure de précaution, on a obligé tous les citoyens à déposer les armes dans des endroits désignés. Des commissaires ont été nommés pour les recevoir.

Il y a eu ces jours derniers un mouvement continué dans les troupes françaises. Plusieurs corps sont partis pour Ancône & d'autres pour Civita-Vecchia. Ils sont remplacés par les Polonais, qui probablement resteront au service de la république française.

Il y a eu une espece de soulèvement à Citta di Castello, excité par quelques fanatiques. La force armée des pays voisins est accourue & a rétabli l'ordre & la tranquillité.

Du 10. — Nous apprenons que les démêlés entre la république française & le roi de Naples sont définitivement arrangés. Benevent & Ponte-Corvo, enclavés dans le royaume de Naples, sont cédés à S. M. S., qui donne en échange une somme considérable, qu'on fait monter à 10 millions. On ignore les autres articles du traité & si l'élargissement des détenus pour opinions politiques y est stipulé. S. M. S. a publié un édit, par lequel elle annonce que la meilleure intelligence subsiste entre lui & la république française, & invite tous ses sujets à respecter & bien traiter les Français.

De Turin, le 23 floréal.

Par un édit du 30 germinal, on avoit promis une entière

amnistie à tous les déserteurs & autres individus faisant partie des rassemblemens qui ont attaqué plusieurs points de nos frontières ; on y mettoit pour conditions de se présenter aux premiers postes, & de signer un acte de soumission au gouvernement. Mais ceux qui seroient pris les armes à la main, devoient être fusillés sur-le-champ. On apprend que cette disposition s'est exécutée à la lettre dans le Haut-Navarois, après l'affaire où les troupes du roi ont remporté un avantage complet sur le corps d'armée qui avoit exigé une forte contribution des villages d'Intra & Ballanza. On porte le nombre des fusillés à soixante-neuf, parmi lesquels trois officiers de leur troupe, dont deux ci-devant quartiers-maitres de nos régimens, & un troisième, ci-devant écrivain dans un bureau. Du côté de Gènes on n'a pas employé la même mesure, parce que les agresseurs avoient aussi fait des prisonniers sur les troupes du roi.

Hier, à l'heure de la promenade, un homme qui avoit tiré un coup de pistolet, se sauva dans l'hôtel de l'ambassadeur de France, qui donne sur l'esplanade de la citadelle : une grande foule s'y porta, mais elle fut écartée par la troupe qui se tint au-dehors. Il se trouva que cet homme étoit un fou : l'ambassadeur, après l'avoir fait saigner, le fit remettre à la troupe pour être transféré à l'hôpital.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 24 floréal.

Suivant des lettres de Semlin du 30 avril, on approvisionnoit en toute diligence la forteresse de Belgrade ; l'armée du gouverneur de Bosnie avoit fait en désordre sa retraite de Widdin : Passewan-Oglou l'ayant poursuivie, l'avoit forcée de repasser la Morawa, & de se réfugier sous Belgrade. On ne disoit pas où étoit l'armée d'Alo-Pacha ; mais, suivant toute apparence, elle a dû se replier sur Gradiste & Nissa. On croyoit Orsowa déjà assiégé & Belgrade menacé du même sort : tant étoit grande la terreur produite par les derniers succès de Passewan-Oglou, d'autant plus imposans qu'on y étoit moins préparé, & qu'on s'attendoit depuis quinze jours à recevoir la nouvelle de la prise de Widdin par l'armée ottomane. Au reste, il paroît qu'on exagere beaucoup les succès de Passewan-Oglou, comme on avoit aussi fort exagéré ses pertes ; car on lui a fait perdre, dans les gazettes, nombre de batailles pendant sa retraite sur Widdin, tandis qu'il n'y a eu que de légers combats d'arrière-garde, suivant les rapports les plus authentiques.

De Dresde, le 26 floréal.

On répand ici le bruit que le ministre de Hardenberg par

tira d'Anspach pour Rastadt, & y remplacera le comte de Gorz, premier ambassadeur de la Prusse au congrès. Le comte de Gorz va reprendre ses fonctions d'ambassadeur à la diète de l'Empire à Ratisbonne. On attend le ministre de Reck, de Berlin, qui examinera l'état des deux principautés de Bareuth & d'Anspach, & recueillera les plaintes des sujets contre l'administration présente.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De la rade de Toulon, le 20 floréal.

Me voilà à bord du vaisseau le *Franklin* de 80 canons. Je m'y trouve avec les généraux Kleber & Dufalga, & le commandant en second de l'escadre.

L'embarquement a eu lieu aujourd'hui, & a été beaucoup plus précipité qu'on ne s'y étoit attendu. Nous devons quitter la rade dans deux à trois jours.

C'est hier, vers trois heures, que le général Buonaparte est arrivé ici. Les troupes de terre & de mer l'attendoient avec la plus vive impatience. Il est descendu à la maison de la marine, où de superbes logemens avoient été préparés pour lui & pour sa suite. Les autorités constituées ont été lui rendre visite & le féliciter. La communique a été illuminée, & on a planté à la porte du général en chef l'arbre de la liberté avec cette inscription : *Il grandit chaque jour.*

Malgré la confiance que les autres généraux sont faits pour inspirer, la présence de Buonaparte devenoit nécessaire. Des bruits semés sans doute par les agens de l'Angleterre, commencent à faire craindre que ce général ne commandât pas l'expédition. Son arrivée a ranimé le courage & excité les transports les plus vifs. Il a été reçu aux cris unanimes de *vive Buonaparte ; c'est notre pere à tous.* Il a parlé comme tel aux soldats qui sont encore à terre, & dont il a passé la revue sur la place d'armes. Le peuple le cherche par-tout : le soldat le chérit, & est sûr de vaincre sous ses ordres.

Les négocians de Marseille paroissent desirer vivement le succès de l'expédition dont ils espèrent le rétablissement de leur commerce.

L'embarquement se sent un peu de la précipitation avec lequel il se fait ; mais on doit relâcher à Gènes, et l'on espère que tout le monde sera content.

Nota. La conjecture du passage de l'escadre par Gènes, n'est pas vraisemblable, si, comme on le dit, elle doit traverser le détroit.

Extrait d'une autre lettre de Toulon, de la même date.

C'est le 19 & 20, qu'on a embarqué les troupes d'infanterie sur les transports et autres bâtimens. Aujourd'hui s'embarque la cavalerie. Il est impossible de peindre la joie et le contentement des officiers et soldats de toutes armes ; il vont à bord comme on va aux noces. Nous voudrions en pouvoir dire autant d'une foule de matelots qu'on est sans cesse occupé à faire rejoindre : cette lâcheté est révoltante, et on ne peut l'attribuer qu'à l'impunité et à l'insuffisance d'un code pénal dont on demande la refonte depuis long-tems en vain ; aujourd'hui encore, on est forcé de faire des visites domiciliaires pour rallier des marins sourds à la voix de la patrie : heureusement qu'il est encore un bon nombre de braves, fidèles au pavillon tricolor, qui brûlent du desir de se signaler, et qui n'attendent que l'occasion ; dans peu, ils la saisisent, car encore quelques jours, et l'escadre avec son convoi seront sous voile.

Voici le tableau de l'escadre de la république française dans la Méditerranée, aux ordres du vice-amiral Bruys, *suivent :*

Bruys, vice-amiral, commandant ; Villeneuve, contre-amiral ; Ducheila, *idem* ; Decrest, *idem* ; Dumanoir, chef de division, commandant le convoi.

Vaisseaux : *L'Orient*, 120 canons, capitaine Casa-Bianca ; le *Gaillaume Tell*, 80, cap. Saunier ; le *Tonnant*, 80, cap. Petit-Thouars ; le *Franklin*, 80, cap. Gillet, *l'Aquilon*, 74, cap. Thevenard fils ; le *Généreux*, 74, cap. Lejoille ; le *Mercure*, 74, cap. Lalonde ; *l'Heureux*, 74, cap. Etienne cadet ; le *Guerrier*, 74, cap. Trulet aîné ; le *Thimoléon*, 74, cap. Trulet cadet ; le *Peuple-Souverain*, 74, cap. Racors ; le *Conquérant*, 74, cap. Dalbarade, le *Spartiate*, 74, cap. Emerillau.

Frégates : *La Diane*, 40 canons, capitaine Peyret ; la *Justice*, 40, cap. Villeneuve ; la *Junon*, 40, cap. Pourquier ; *l'Arthémise*, 40, cap. Standellet ; *l'Alceste*, 40, cap. Barrey ; la *Fortune*, 36, cap. Marchand.

Brieks : le *Corcire*, 14 canons, capitaine Reynaud ; le *Lody*, 12, cap. Sennequier.

Flûtes : le *Dubois* ; le *Causse*, capitaine Lallemand ; la *Sensible*, cap. Bourdet ; le *Muiron*, cap. Maillet ; la *Carrere*, cap. Fricchet ; le *Léoben*, cap. Colette ; la *Manteue*, cap. Guies ; la *Montenot*, cap. Tempier.

Le citoyen Laterre, capitaine de vaisseaux, chef de division, est mort ces jours derniers à bord de *l'Aquilon* qu'il commandoit depuis quatre ans. Sa maladie a été de peu de durée, & on a présumé que l'avis qui lui avoit été donné qu'il devoit être démonté, avoit hâté sa fin. Il est mort, âgé d'environ soixante-dix ans. Les honneurs militaires lui ont été rendus.

Le capitaine Louit a cédé son commandement du vaisseau le *Généreux*. Les capitaines Lalonde & Benoit ont été démontés du *Mercure* & du *Tonnant*.

De Nantes, le 25 floréal.

La garnison de cette place est composée de deux brigades d'infanterie de ligne, la 27^e & la 57^e. La dernière, qui arrive de l'armée d'Italie, porte sur son drapeau une inscription honorable. La 27^e, offensée de cette distinction, & se prévalant aussi de ses services dans la Vendée, a soutenu que des marques distinctives parmi les troupes républicaines, étoient contraires au principe de l'égalité, impolitiques. Les propos se sont échauffés, des défis particuliers ont eu lieu ; enfin, un cartel général a été proposé : plus de six cents militaires étoient entrés en lice, quand leurs chefs les ont séparés. Cependant on assure qu'ils ne s'y sont pas pris assez tôt, & qu'il y a eu plusieurs blessés. La troupe est consignée depuis ce moment. On dit que la 27^e demi-brigade se rendra incessamment sur les bords du Rhin, & la 57^e, dans les environs de la Rochelle.

De Paris, le 2 prairial.

Les Anglais viennent à leur tour de faire un essai de la valeur de nos troupes. Voici les détails de cette victoire, tels qu'ils ont été transmis ce matin au directoire par le télégraphe :

Première dépêche, 1^{er} prairial. — Trente à quarante vaisseaux anglais viennent de bombarder Ostende. L'ennemi a même tenté une descente dont on ignore l'importance : plusieurs bâtimens sont en feu ; l'ennemi a fait mine de se rembarquer. On a pris à Dunkerque toutes les mesures qu'exigeoient les circonstances.

Deuxième dépêche. — L'ennemi est encore devant Ostende. Les troupes de débarquement sont au nombre d'environ 4 mille. Les républicains montrent le plus grand courage.

L'administration municipale de Dunquerque au directoire.

Du 2 prairial, six heures & demie du matin.

« Nous avons complètement battu l'ennemi près d'Ostende ; 2 mille Anglais ont été faits prisonniers de guerre ; leur général a été dangereusement blessé ; 100 Anglais ont été tués. Nous avons pris 5 canons & 40 bateaux ; nous n'avons perdu que 16 hommes.

Deuxieme dépêches — « Un capitaine de navire vient de faire le rapport qu'il a découvert hier soir, à la hauteur des Dunes, une flotte anglaise composée de 400 voiles, dont huit vaisseaux de ligne ».

Troisieme dépêches. — La flotte anglaise, composée de deux frégates & de trente-trois bâtimens inférieurs, qui est encore devant Ostende, a cessé de faire feu, aussitôt que le commandant de la place a menacé de fusiller les prisonniers.

— Le directeur Treillard a été rencontré, le 30 floréal, au soir, à Saverne, à neuf lieues de Strasbourg ; il se rendoit à Paris ; il y sera demain.

— La ferme de la poste aux lettres a été définitivement adjugée hier à une compagnie, à la tête de laquelle est Anson, ex-constituant, & Mahuet, connu par plusieurs ouvrages sur cette partie.

— La plupart des nouveaux députés sont déjà à leur poste. Il y a aussi dans ce moment en cette ville un grand nombre de ceux dont les nominations ont été annullées par la loi du 22 floréal. Plusieurs d'entr'eux s'efforcent, dit-on, de faire revenir sur cette exclusion.

— On dit que Talleyrand-Périgord, ministre des relations extérieures, est nommé à l'ambassade de Constantinople, & qu'il aura François (de Neufchâteau) pour successeur dans son ministère.

— On parle toujours aussi de la retraite de Letourneux, ministre de l'intérieur. Les uns lui donnent pour successeur Chassey, ci-devant membre de la convention, qui n'est plus éligible au ministère, s'il a accepté la députation ; & les autres, le citoyen Sénovert, ci-devant officier du génie, qu'on dit avoir de vastes connoissances dans plusieurs parties de l'administration.

— L'ex-directeur François (de Neufchâteau) est parti depuis deux jours pour Seltz. Sa mission paroît relative aux événemens de Vienne.

Treillard est attendu aujourd'hui ou demain à Paris.

— Un citoyen nouvellement arrivé de Turin, s'amuse à raconter que le roi de Sardaigne, fatigué des troubles qui agitent ses états, a volontairement abdiqué sa couronne ; & comme la fable seroit trop courte, il ajoute que ce prince est déterminé à venir vivre en France, & qu'il a même déjà fait retenir l'hôtel de Salm à Paris.

— Le bruit a été répandu que des mouvemens avoient eu lieu dans la maison d'arrêt de la Grande-Force, à Paris. Le citoyen Ducate, concierge de cette prison, dément tout-à-fait cette nouvelle, & déclare que le plus grand calme regne parai les détenus confiés à sa garde.

— Le directoire a nommé pour son 4^e. commissaire auprès du tribunal de cassation, Dupont (du Mont-Blanc), nouvellement sorti du corps législatif.

— L'assemblée électorale du département de la Seine n'a pas eu assez de tems pour composer le tribunal-criminel de Paris. En conséquence, le directoire a continué dans leurs fonctions Arnaud, président de ce tribunal ;

Martineau, vice-président ; Rigault, accusateur-public ; Roulais, son substitut ; & Saussay, greffier.

— Le Danemarck a, dans ce moment, dans la Méditerranée quelques frégates & bricks, chargés de convoier ses bâtimens de commerce, & de protéger la neutralité de son pavillon.

— Corona, ministre de l'intérieur de la république romaine, vient d'être destitué.

— On mande de Brest que la plus grande activité regne toujours dans les armemens. Les troupes d'artillerie de la marine vont deux fois par jour à l'exercice de la bombe & du canon, & il est très-fréquent de les voir atteindre le but. Aussi a-t-on l'espérance que l'artillerie sera bien servie.

Les mauvais tems ont forcé la division de Bertheaume de rentrer. Elle retournera probablement bientôt à son poste.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Paris, le premier prairial, an 6.

Le ministre des relations extérieures au président du Directoire.

Citoyen président, j'apprends par voie indirecte, mais sûre, que Jeanbon Saint-André se portoit à merveille, le 3 floréal. Salut & respect,

Signé TALLEYRAND-PÉRIGORD.

Arrêté du 25 floréal, an 6.

Le directoire exécutif, vu la loi du 23 floréal, arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Sur les mandats territoriaux de 5 fr. rentrés à la trésorerie nationale en paiement des domaines nationaux, il sera prélevé dans le jour, si fait n'a été, une somme de 25 millions.

II. Cette somme sera remise aux régisseurs des domaines & de l'enregistrement, sur leurs récépissés, & ils feront de suite les dispositions nécessaires pour marquer chaque mandat, composant ladite somme de 25 millions, du timbre ordinaire de papier-minute.

III. Ils rendront compte, jour par jour, au ministre des finances, tant du progrès de l'opération pour le timbre que des versemens qu'ils feront à la trésorerie.

Il leur en sera donné successivement décharge.

IV. Les opérations prescrites pour l'annulation des 50 millions de mandats, tant de ceux déjà rentrés, que de ceux qui rentreront successivement, seront faites conformément aux art. 4, 5 & 6 de ladite loi du 23 floréal.

V. Les mandats, timbrés ainsi qu'il est dit ci-dessus, ne pourront être émis par la trésorerie, qu'après l'épuisement de la première émission de cinquante millions, prescrite par la loi du 24 frimaire dernier.

Arrêté du 29 floréal.

Le directoire exécutif arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le citoyen Jean Debry, membre du conseil des cinq cents, est nommé ministre plénipotentiaire de la république française au congrès de Rastadt, en remplacement du citoyen Treillard, élu membre du directoire exécutif.

II. Il est investi, pour cet effet, de tous les pouvoirs précédemment attribués au citoyen Treillard.

III. Le citoyen Lamarque, membre du conseil des cinq cents, sortant au premier prairial prochain, est nommé ambassadeur de la république française près S. M. le roi de Suède.

IV. Le citoyen Guillemandet, ex-membre du corps législatif, est nommé ambassadeur de la république française près S. M. le roi d'Espagne.

Signé, MERLIN, président.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOCHE.

Séance du 2 prairial.

Boyer & Crassous obtiennent des congés ; le premier de six, & le second de quatre décades.

Plusieurs membres qui se trouvoient absens hier lors de l'appel nominal, sont admis à prêter le serment.

Au nom de la commission des inspecteurs, Itaque fait prendre d'urgence une résolution qui affecte 150 mille francs de supplément aux frais de costume pour les nouveaux députés au corps législatif.

Le même membre propose de disposer pour les deux conseils, d'une somme de 205,000 francs pour indemniser des frais de routes les citoyens portés au corps législatif par les assemblées électorales, soit meres, soit scissionnaires, dont la nomination a été annullée par la loi du 22 floréal.

Boisrond demande que cette mesure soit étendue aux députés non admis, envoyés de Saint-Domingue en l'an 4 & en l'an 5.

Laujeac & Pison-du-Galand trouvent les dispositions du projet trop vagues ; ils défèrent que l'on précise d'une manière plus claire quels sont ceux qui ont droit à cette indemnité ; il est constant, ajoutent-ils, qu'il y a eu trois scissions ; il étoit possible qu'il y en eût quatre, six & peut-être davantage, irez-vous indemniser tous ceux qui ont été nommés, ce seroit un abus inconcevable & une dilapidation effroyable.

D'après ces observations, le conseil ordonne l'impression & l'ajournement de ce second projet.

Il prend la même décision à l'égard d'un rapport de Roëmers, sur la demande de la commune de Cœuvre, département du Mont-Terrible, tendante à ce que le siège de l'administration municipale du canton, soit transféré dans la commune de Damphroux.

Conformément à l'arrêté général d'hier, on ordonne la réimpression et la distribution du projet sur le mode de remplacement des juges du tribunal de cassation.

Crochon, membre du nouveau tiers, attaque la résolution prise le 29 floréal relativement au mode d'accuser les administrateurs, en cas de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions. Il craint que le service public n'en souffre, et que les administrateurs intimidés ne se montrent moins zélés, moins actifs et moins fermes à faire exécuter la loi.

Le rapporteur expose les motifs qui ont déterminé la commission à proposer la résolution, il cite des faits à l'appui, le conseil passe à l'ordre du jour, et elle est maintenue.

Le citoyen Humbert, nommé à la place de commissaire à la trésorerie, écrit au conseil pour lui témoigner sa reconnaissance et l'assurer qu'il suppléera par son zèle et son activité à la foiblesse de ses talens. — Mention au procès-verbal. — Trois rapporteurs se présentent successivement à la tribune.

Guillemot, sur les délais de l'appel et de l'opposition aux jugemens rendus par défaut.

Labrousse, sur les baux à cheptel.

Robert, sur le mariage des enfans.

Le conseil ordonne la réimpression de ces différents projets & ajourne la discussion après la distribution.

On vouloit prendre la même détermination à l'égard d'un projet sur la révision des matrices de rôlé. Mais d'après les observations de quelques membres, ce travail est renvoyé à l'examen d'une nouvelle commission pour être refondu & perfectionné.

Plusieurs messages du directoire, sur des objets particuliers, sont renvoyés aux commissions compétentes.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 2 prairial.

A la suite d'un très-long rapport, Dentzel propose l'approbation d'une résolution du 27 germinal, qui règle le mode de liquidation de la comptabilité intermédiaire. — Impression & ajournement.

Le citoyen Humbert (de la Meuse), écrit qu'il accepte les fonctions de commissaire de la trésorerie auxquelles il a été nommé.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'aujourd'hui, qui fait un fond de 150,000 francs pour le paiement des costumes distribués aux nouveaux membres du corps législatif.

Errata. — Il s'est glissé dans quelques numéros de la feuille de hier, une faute essentielle à corriger dans l'indication des numéros sortis de la loterie ; on a mis 59, de 49.

Voici de nouveau ceux qui sont sorti :

37. 77. 49. 10. 7.

Bourse du 2 prairial.

Amsterdam.....58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Montpellier.....1 p. $\frac{9}{10}$ 15 j.
Idem.....55 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$.	Rente provis.....16 f.
Hamb.....190 $\frac{1}{2}$ à 188 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons. 15 fr. 25 c., 13 c.
Madrid.....12 f. 25 c.	Bon 2/3.....1 f. 85 c.
Mad. effect.....15 f. 12 c.	Bon $\frac{3}{4}$1 f. 81 c.
Cadix.....12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$50 f.
Cad. effect.....15 f. 12 c.	Or fin.....106 f. 25 c.
Gènes.....96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....50 f. 50 c.
Livo. 104 $\frac{1}{2}$, 105, 103 $\frac{1}{2}$, 104.	Portugaise.....97 f.
Geneve.....2 p. arg. cour.	Piastre.....5 f. 37 c.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ per., 2 per.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Lyon.....pair 10 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 62 c.
Marseille.....1 p. $\frac{9}{10}$ b. 20 j.	Guinée.....26 f.
Bordeaux.....pair 10 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 455 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin,
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f. à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.

A. FRANÇOIS.